



**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

Langue : Français  
Original : Français



**PROJET : Gestion durable des boisements et restauration des forêts  
naturelles du Rwanda**

**PAYS : République du Rwanda**

---

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET**  
*Septembre 2011*

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe: C.DOVONOU, Chargée des Opérations, FFBC	Poste 2922
	Manager secteur: L.M.N.CLOTILDE, FFBC	Poste 3219
	Directeur secteur: A.BEILEY, OSAN	Poste 2037
	Directeur région: M. KANGA, ORCE	Poste 2251
Révision par les pairs	MM M. TARHOUNI, Ingénieur Génie rural, OSAN	Poste : 2235
	A. DAGAMAÏSSA, Expert forestier, OSAN	Poste : 2495
	M. OULD CHEICK, Ingénieur Irrigation, OSAN	Poste : 2773
	M. M. HASSANE, Spécialiste régional Acquisitions, KEFO	Poste : 6243
	Mme L. DADE, Expert en gestion financière, ORPF.2	Poste : 2298

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	i
FICHE DE PROJET .....	ii
RESUME DU PROJET .....	iii
CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS .....	vi
<b>I</b> <b>ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>1</b>
1.1     Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays .....	1
1.2     Justification de l'intervention du FFBC.....	1
1.3     Coordination de l'aide.....	2
<b>II</b> <b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
2.1     Objectifs du projet.....	2
2.2     Composantes du projet.....	3
2.3     Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	4
2.4     Type de projet .....	5
2.5     Coût du projet .....	5
2.6     Zone et bénéficiaires du projet.....	7
2.7     Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet .....	7
2.8     Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	8
2.9     Principaux indicateurs de performance.....	9
<b>III</b> <b>FAISABILITE DU PROJET</b> .....	<b>9</b>
3.1     Faisabilité technique .....	9
3.2     Performances économiques et financières .....	9
3.3     Impact environnemental et social .....	10
<b>IV</b> <b>EXECUTION</b> .....	<b>12</b>
4.1     Dispositions en matière d'exécution.....	12
4.2     Suivi-évaluation du projet.....	15
4.3     Gouvernance .....	15
4.4     Durabilité .....	16
4.5     Gestion des risques .....	16
4.6     Développement des connaissances .....	17
<b>V</b> <b>CADRE JURIDIQUE</b> .....	<b>17</b>
5.1     Instrument légal .....	17
5.2     Conditions associées à l'intervention du FFBC.....	17
5.3     Conformité avec les politiques de la Banque et du FFBC.....	18
<b>VI</b> <b>RECOMMANDATION</b> .....	<b>18</b>

Appendice 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Rwanda

Appendice 2 : Tableau du portefeuille de la BAD au Rwanda (2008-2011)

Appendice 3 : Carte de localisation du projet

Annexe 1 : Calendrier des dépenses i) par composantes et activités, ii) par catégories

Annexe 2 : Passation des marchés

## Equivalences monétaires

Septembre 2011

1 EUR	=	860,34 FRW
1 Unité de Compte (UC)	=	958,2 FRW
1 Unité de Compte (UC)	=	1,11374 EUR

## Année fiscale

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

### SIGLES

### DEFINITIONS

<b>CARPE</b>	Programme Régional de l'Afrique central pour l'Environnement
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>EDPRS</b>	Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté
<b>MINALOC</b>	Ministère de l'Administration Locale
<b>MINECOFIN</b>	Ministère des Finances et de la Planification Economique
<b>MINIRENA</b>	Ministère des Ressources Naturelles
<b>MNV</b>	Mesurage, Notification, Vérification
<b>PAFOR</b>	Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda
<b>PAREF</b>	Projet d'Appui à la Reforestation
<b>PNN</b>	Parc National de Nyungwe
<b>RAB</b>	Office Rwandais de l'Agriculture
<b>RDB</b>	Conseil Rwandais de Développement
<b>REMA</b>	Office Rwandais de protection de l'Environnement
<b>RNRA</b>	Office Rwandais des Ressources Naturelles
<b>SIG</b>	Système d'Information géographique

## FICHE DE PROJET

---

<b>DONATAIRE :</b>	République du Rwanda
<b>ORGANE D'EXECUTION :</b>	Office Rwandais des Ressources Naturelles (RNRA)

### Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	4.586.859	Don
Etat Rwandais	233.672	
Bénéficiaires	99.682	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4.920.213</b>	

---

### Importantes informations financières de la BAD

Montant du don	4.586.859
Commission d'engagement	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

### Durée – principales étapes (attendues)

Durée du projet	3 ans
Approbation de la note conceptuelle	Mars 2010
Evaluation du projet	Avril 2010
Approbation du projet	Novembre 2011
Entrée en vigueur	Novembre 2011
Achèvement	Novembre 2014
Dernier décaissement	Décembre 2015
Dernier remboursement	SO

## RESUME DU PROJET

### 1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction du FFBC, en date du 5 décembre 2009, le Secrétariat du FFBC a procédé à l'identification des projets gouvernementaux et régionaux, susceptibles d'être financés par le Fonds dans les dix pays membres de la COMIFAC, faisant partie du bassin du Congo. A cet effet, une mission d'identification du Secrétariat du FFBC a été effectuée au Rwanda en janvier 2010 à l'issue de laquelle le Rwanda a soumis une note de conception qui a été examinée et approuvée par le Conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis le 7 mars 2010. Ce dernier a par la suite instruit le Secrétariat du FFBC d'assister le pays à produire une proposition détaillée. Sur la base de cette proposition détaillée, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation du présent projet en avril 2010 qui a permis d'élaborer le présent rapport d'évaluation. Le conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon, a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 4,59 millions d'Euros.

1.2 Le projet « Gestion durable des boisements et restauration des forêts naturelles du Rwanda » (PGReF) a pour objectif global de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (1) Augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts; (2) Etablir des conditions de base nécessaires pour permettre au Rwanda d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème. La durée du projet est de 3 ans et son coût total est estimé à 4.920.213 €, dont une contribution du FFBC estimée à **4.586.859 €** (soit 93% du coût du projet), celle de l'Etat rwandais à 233.672 € (soit 5% du coût total du projet). Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 99.682 € (soit environ 2% du coût total du projet) en participant principalement aux travaux de création et d'entretien des boisements villageois ainsi qu'aux travaux de plantation d'arbres agroforestiers et fruitiers.

1.3 Les bénéficiaires directs du projet sont constitués par les communautés riveraines des forêts dans huit districts constituant la zone d'intervention du projet. Il s'agit de : (i) 600.000 ménages (soit près de 3.000.000 personnes) qui bénéficieront de plants forestiers et/ou fruitiers; (ii) 400 personnes vulnérables qui bénéficieront des micro-boisements privés; (iii) 1.200 paysans qui bénéficieront des formations, dont 200 qui seront appuyés pour se constituer en coopératives communautaires (7 coopératives apicoles et 7 coopératives des femmes cultivant les champignons); (iv) 24 techniciens de l'Office Rwandais des Ressources Naturelles (RNRA) et ses partenaires qui bénéficieront des formations additionnelles à travers le projet. Les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui bénéficieront des emplois temporaires lors de la production et de la plantation des plants, et pendant les travaux de mise en œuvre des plans d'aménagement forestier.

1.4 Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social et financier. L'exploitation des boisements restaurés, des micro-boisements privés et des arbres agroforestiers entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées et non protégées qui pourront se reconstituer progressivement et contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité. Sur le plan climatique, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de

réduire le rythme de déforestation. Il contribuera à terme à la constitution des stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique. Les coopératives communautaires pratiquant l'apiculture et la culture des champignons fourniront un revenu additionnel aux ménages par la vente des produits et à travers la création des emplois. La mise en œuvre de ce projet permettra le renforcement des capacités du personnel de RNRA, de ses partenaires et des bénéficiaires. Les travaux de production et de plantation des plants forestiers, agroforestiers et fruitiers ainsi que la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier permettront la création des emplois temporaires.

## **2. Evaluation des besoins**

2.1 Au Rwanda, le déficit entre la demande et l'offre en bois d'œuvre, de service et bois-énergie (évalué à 6,7 millions de m<sup>3</sup>) conduit à une exploitation excessive des ressources forestières. De même, la pénurie des terres due à la forte densité démographique (densité brute de 400 habitants /Km<sup>2</sup>) ainsi que les sols dégradés accentuent la pauvreté des populations rurales qui, à la recherche des revenus alternatifs surexploitent les forêts naturelles et les plantations forestières à des fins domestiques et commerciales. Le projet répond donc à la nécessité de préservation des ressources forestières, de satisfaction des besoins des populations riveraines en produits forestiers et d'amélioration de leurs revenus à travers des activités génératrices de revenus compatibles avec la gestion des ressources forestières. Le projet contribuera également à la réalisation des stratégies et priorités nationales contenues dans la vision 2020, la politique forestière, la stratégie nationale agricole et la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ces stratégies et priorités se définissent comme suit : (i) l'augmentation et la diversification des ressources forestières et agroforestières nationales; (ii) la conservation et la réhabilitation durable des ressources forestières et agro-forestières; (iii) l'évaluation de la contribution des biens et services rendus par le secteur forestier à l'économie nationale; (iv) la promotion d'une agriculture soucieuse de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

2.2 Le projet contribuera également aux objectifs du FFBC à travers ses activités qui couvrent trois domaines thématiques du Fonds, à savoir : (1) la gestion forestière et pratiques durables; (2) le suivi écologique et socio-économique et données de référence; (3) les moyens de subsistance et développement économique. Le projet cadre également avec le Plan de convergence de la COMIFAC, notamment les axes 2, 6 et 9 relatifs à la connaissance de la ressource, au développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté, au développement des mécanismes de financement.

## **3. Valeur ajoutée de la Banque**

3.1 La Banque a financé de juillet 2001 à juin 2010 le Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda (PAFOR). L'objectif sectoriel du PAFOR était de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'aménagement et l'utilisation rationnelle des forêts et plantations forestières du pays, tout en préservant l'environnement. Ses objectifs spécifiques étaient : i) la reconstitution du potentiel ligneux par une gestion participative des forêts et ii) l'augmentation des revenus des populations rurales par l'aménagement des plantations tampons des forêts naturelles et des boisements communaux, la pratique de l'agroforesterie et la diversification des activités forestières à travers le secteur privé. Le PAFOR a contribué à la réhabilitation de 800 ha de forêt

naturelle dans la Province de l'Ouest et au reboisement de plus de 8995 ha dans certains districts des Provinces de l'Est, du Nord et du Sud.

3.2 Le financement du présent projet « Gestion durable des boisements et restauration des forêts naturelles du Rwanda » permettra d'assurer la continuité de certaines activités et la durabilité des effets du PAFOR, en termes d'augmentation de la couverture forestière dans la Province du Sud, de renforcement des capacités des cadres nationaux et des bénéficiaires, d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des forêts.

#### **4. Gestion des connaissances**

4.1 Le projet permettra : (i) une meilleure intégration des communautés locales de la Province du Sud dans la gestion durable des ressources forestières; (ii) une meilleure connaissance des ressources forestières du sous bassin versant oriental du Bassin du Congo; (iii) le renforcement du rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté; (iv) le développement d'un système national de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV) et des Paiements des services d'écosystème (PSE).

4.2 Les connaissances acquises dans le cadre du présent projet viendront s'ajouter à celles des autres projets ou initiatives financés par la Banque en matière de gestion durable des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et du changement climatique. Les leçons tirées ainsi que les connaissances acquises seront capitalisées dans les rapports annuels, les rapports d'achèvement et les rapports d'évaluation de performance des projets.

## CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

**Pays et titre du projet : République du Rwanda - Gestion durable des boisements et restauration des forêts naturelles du Rwanda**

**But du projet :** Contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo.

	CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
<b>IMPACT</b>	Augmentation de la couverture forestière et du niveau de vie des populations dans la zone du bassin du Congo au Rwanda.	Taux d'augmentation de la couverture forestière  Revenus des populations dans la zone du projet.	36%  -	39%  5%	Rapports du projet	<b>Indicateurs de risque :</b>  Non-respect des engagements pris par les parties prenantes  <b>Stratégies d'atténuation :</b> Signature des conventions (MoUs) entre RNRA et ses partenaires; suivi-évaluation régulier des activités.
<b>EFFETS</b>	<u>Effet 1</u> : Augmentation du taux de couverture forestière dans 8 districts.  <u>Effet 2</u> : Une gestion coordonnée des boisements publics et privés dans les 8 districts concernés par le projet.	Nombre de ha de forêts naturelles restaurées  Nombre de ha de nouveaux boisements créés (forestiers et agroforestiers).  Nombre de ha de boisements publics et privés respectant les normes de gestion durable.	0  42.629 ha  12.570 ha	300  45.129 ha  15.270 ha	Rapports d'activités, rapports de suivi-évaluation	<b>Indicateurs de risque :</b>  Stagnation ou au pire, réduction des superficies forestières  <b>Stratégies d'atténuation :</b>  Intenses campagnes de sensibilisation dès la signature de l'accord de don; Implication des organisations locales, des leaders d'opinion et des bénéficiaires du projet, dès le démarrage du projet et pendant son exécution.
	<u>Effet 3</u> : Augmentation des revenus des ménages riverains des forêts naturelles.	Augmentation additionnelle des revenus grâce au projet	-	5%	Rapports de RNRA et de ses partenaires (CGIS et LTS)	

	<p><u>Effet 4</u> : Disponibilité des informations relatives à la biomasse forestière et au stock de carbone</p>	<p>4.1. Carte de la biomasse forestière</p> <p>4.2. Système de détermination et de suivi de stock de carbone</p>	0	<p>Une carte de la biomasse est disponible et exploitée à la fin de la 2ème année du projet.</p> <p>Un système de détermination et de suivi des stocks de carbone est établi à la fin de la 2ème année du projet</p>		
<b>PRODUITS</b>	<p><b>Composante 1 : Gestion forestière et pratiques durables</b></p> <p><u>Produit 1.1</u> : Révision des plans d'aménagement forestier existants de 7 districts sur les 8 Districts concernés par le projet</p> <p><u>Produit 1.2</u> : Formation des techniciens du RNRA, et de ceux des partenaires sur la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier</p> <p><u>Produit 1.3</u> : Mise en œuvre des 8 plans d'aménagement forestier révisés</p> <p><u>Produit 1.4</u> : Etablissement d'un cadastre de petites forêts naturelles et boisements publics</p>	<p>1.1. Nombre de plans d'aménagement forestier révisés</p> <p>1.2. Nombre de techniciens formés</p> <p>1.3. Nombre de plans mis en œuvre</p> <p>1.4. Existence du cadastre des petites forêts naturelles et boisements publics</p>	<p>1</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>8</p> <p>20</p> <p>8</p> <p>3000 ha</p>	<p>Les plans et les rapports</p> <p>Certificats, rapports d'ateliers de formation, rapports d'activités RNRA</p> <p>Rapports d'activités du projet</p> <p>Plan cadastral</p>	<p><b>Indicateurs de risque</b> : Prestations insuffisantes des services et non-respect des délais avec pour résultat une mauvaise connaissance des ressources forestières et des productions forestières insuffisantes. Retards dans la mise à disposition des terrains publics.</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> :</p> <p>Préparer tôt les documents d'appel d'offres. Assurer un suivi régulier des prestations des partenaires. Mener une campagne de sensibilisation; Associer tous les partenaires dans la vulgarisation. Mener les consultations avec les autorités locales en vue de susciter la participation massive des populations locales. S'appuyer sur les leaders d'opinions des communautés locales dans l'obtention des terrains publics.</p>

<u>Produit 1.5</u> : Promotion de l'agroforesterie	1.5. Nombre de plants agroforestiers distribués et plantés et nombre de ménages bénéficiaires	0 0	800000 plants 600000 ménages	Liste des bénéficiaires et rapports d'activités	
<u>Produit 1.6</u> : Restauration de petites forêts naturelles dégradées	1.6. Nombre d'hectares de forêts naturelles réhabilitées	0	162 ha	Rapports d'activités	
<u>Produit 1.7</u> : Formation de la population sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus	1.7. Nombre de personnes formées	150	1150 personnes	Listes des personnes formées et rapport d'ateliers de formation	
<u>Produit 1.8</u> : Appui des populations vulnérables (femmes seules et rescapés du génocide) dans la création des micro-boisements	1.8. Nombre d'ha de boisements créés et nombre de personnes appuyées	0 0	200 ha 400 personnes	Liste des personnes appuyées (ou contrats signés avec les bénéficiaires) et rapports d'activités	
<u>Produit 1.9</u> : Création de nouvelles plantations forestières sur les terrains domaniaux	1.9. Nombre d'hectares de nouvelles plantations forestières créées	12.800 ha	13.300 ha	Rapports d'activités et de suivi-évaluation	

<p><b>Composante 2 : Suivi écologique et socio-économique et données de références</b></p> <p><u>Produit 2.1</u> : Carte de la biomasse forestière disponible</p> <p><u>Produit 2.2</u> : Système de détermination et de suivi de stocks de carbone mis en place (système MRV).</p> <p><u>Produit 2.3</u> : Techniciens (Cadres) capables d'élaborer et d'utiliser le système de détermination et de suivi de stocks de carbone et d'assurer la relève après le projet.</p>	<p>2.1. Nombre de carte de la biomasse forestière disponible</p> <p>2.2. Existence d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone</p> <p>2.3. Nombre de techniciens (Cadres) formés</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>Carte nationale de la biomasse forestière</p> <p>Document du système MRV, rapports d'activités et de suivi-évaluation</p> <p>Certificats et rapports d'activités RNRA</p>	<p><b>Indicateurs de risque :</b></p> <p>Le niveau des stocks de carbone et son évolution ne sont pas connus.</p> <p><b>Stratégies d'atténuation :</b></p> <p>Formation des nationaux et mis en œuvres des accords signés avec les institutions spécialisées comme le LTS.</p>
<p><b>Composante 3 : Moyens de subsistance et développement économique</b></p> <p><u>Produit 3.1</u> : Coopératives apicoles mises en place et fonctionnelles</p> <p><u>Produit 3.2</u> : Les apiculteurs maîtrisent les techniques apicoles modernes et les appliquent</p> <p><u>Produit 3.3</u> : Plants fruitiers distribués et plantés</p>	<p>3.1. Nombre de coopératives apicoles créées et opérationnelles</p> <p>3.2. Nombre des apiculteurs formés et encadrés en matière des techniques apicoles modernes</p> <p>3.3. Nombre de bénéficiaires et plants fruitiers distribués et plantés</p>	<p>10</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>17 coopératives</p> <p>100 apiculteurs</p> <p>1000 personnes 10000 plants fruitiers</p>	<p>Textes régissant leur création et rapport d'activités</p> <p>Rapport d'ateliers de formation+ Rapports d'activités</p> <p>Listes des personnes bénéficiaires et rapports d'activités</p>	<p><b>Indicateurs de risque :</b></p> <p>Quantité insuffisante des produits issus des différentes activités entreprises dans le cadre du projet ou mévente de ces produits.</p> <p><b>Stratégies d'atténuation :</b></p> <p>Signature des MoUs avec les structures ou ONG spécialisées dans la production et la commercialisation; Mettre un accent particulier sur la formation et l'encadrement des coopératives.</p>

<p><u>Produit 3.4</u> : Coopératives des agriculteurs des champignons mises en place et fonctionnelles</p> <p><u>Produit 3.5</u> : Les cultivateurs des champignons maîtrisent les techniques de culture des champignons et les applique</p>	<p>3.4. Nombre de coopératives créées et opérationnelles</p> <p>3.5. Nombre de cultivateurs des champignons formés et encadrés en matière des techniques de culture des champignons</p>	<p>4</p> <p>-</p>	<p>11 coopératives</p> <p>100 coopératives</p>	<p>Textes régissant leur création (ou numéro d'enregistrement) et rapports d'activités</p> <p>Listes des personnes formées et Rapport d'ateliers de formation</p>	
<p><b>Composante 4 : Gestion du projet</b></p> <p><u>Produit 4.1</u> : L'équipe du projet dispose des équipements nécessaires et des moyens requis pour son fonctionnement.</p> <p><u>Produit 4.2</u> : Le plan de passation des marchés/contrats est exécuté conformément aux modes d'acquisition indiqués dans l'accord de don</p> <p><u>Produit 4.3</u> : La gestion administrative et financière du projet sont efficacement assurées</p>	<p>4.1. Nature des équipements et des moyens de fonctionnement en place</p> <p>4.2. Marchés/contrats exécutés</p> <p>4.3. Manuel de procédures révisé et adapté, rapports financiers intérimaires et de fin d'année produits régulièrement et à temps ; Audits financiers annuels réalisés.</p>	<p>0</p> <p>Un Plan de passation des marchés est disponible</p> <p>Existence d'un Manuel de procédures non adapté au projet</p>	<p>L'équipe du projet est équipée et opérationnelle</p> <p>Les marchés/contrats prévus sont exécutés selon les prévisions</p> <p>Un système informatisé de gestion comptable et financière est mis en place et est fonctionnel; (2) l'ancien manuel de procédures du PAFOR est révisé et adapté au nouveau projet; (3) l'ancien logiciel est paramétré en fonction des besoins du projet; (4) les audits annuels ont été réalisés.</p>	<p>Rapports</p> <p>Rapports</p> <p>Rapports financiers et Rapports d'audits</p>	<p><b>Indicateurs de risques</b> : Retards dans les passations des marchés.</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Assistance permanente du Secrétariat du FFBC; Appui rapproché du Bureau national de la BAD à Kigali.</p>

	COMPOSANTES	RESSOURCES
ACTIVITES CLES	<p><b>1. Gestion forestière et pratiques durables</b></p> <p>1.1 Révision des plans d'aménagement forestier existants de 7 districts sur les 8 Districts concernés par le projet</p> <p>1.2 Formation des techniciens du RNRA, et de ceux des partenaires sur la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier</p> <p>1.3 Mise en œuvre des 8 plans d'aménagement forestier révisés</p> <p>1.4 Etablissement d'un cadastre de petites forêts naturelles et boisements publics</p> <p>1.5 Promotion de l'agroforesterie</p> <p>1.6 Restauration de petites forêts naturelles dégradées</p> <p>1.7 Formation de la population sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus</p> <p>1.8 Appui des populations vulnérables (femmes seules et rescapés du génocide) dans la création des micro-boisements</p> <p>1.9 Création de nouvelles plantations forestières sur les terrains domaniaux</p>	<p><b>Composante 1 : 3.937.079 Euros</b></p>
	<p><b>2. Suivi écologique et socio-économique et données de références</b></p> <p>2.1 Etablissement d'une cartographie de la biomasse forestière</p> <p>2.2 Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone (Développement d'un système national MRV)</p> <p>2.3 Formation des cadres techniciens du RNRA, et CGIS sur l'élaboration et l'utilisation du système de détermination et de suivi de stocks de carbone</p>	<p><b>Composante 2: 388.070 Euros</b></p>
	<p><b>3. Moyens de subsistance et développement économique</b></p> <p>3.1 Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives apicoles</p> <p>3.2 Formation et encadrement des apiculteurs en matière des techniques apicoles modernes</p> <p>3.3 Promotion de l'horticulture au niveau communautaire</p> <p>3.4 Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives des femmes qui cultivent des champignons</p> <p>3.5 Formation et encadrement des femmes cultivant des champignons</p> <p><b>4. Gestion du projet</b></p> <p>4.1 Equipement et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet</p> <p>4.2 Acquisitions de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet</p> <p>4.3 Gestion administrative et financière du projet</p>	<p><b>Composante 2: 281.813 Euros</b></p> <p><b>Composante 4: 313.251 Euros</b></p>





## **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET DE GESTION DURABLE DES BOISEMENTS ET DE RESTAURATION DES FORETS NATURELLES AU RWANDA**

La Direction soumet le présent rapport et recommandation concernant une proposition de don sur le Fonds FFBC d'un montant de 4,59 millions d'Euros au Gouvernement du Rwanda pour le financement du projet de Gestion durable des boisements et restauration des forêts naturelles du Rwanda.

### **I ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

#### **Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays**

1.1.1 Les objectifs stratégiques du Rwanda en matière forestière sont entre autres : (i) l'augmentation et la diversification des ressources forestières et agroforestières nationales (Vision 2020 et politique forestière); (ii) la conservation et la réhabilitation durable des ressources forestières et agro-forestières (EDPRS et politique forestière); (iii) l'évaluation de la contribution des biens et services rendus par le secteur forestier à l'économie nationale (politique forestière); (iv) la promotion d'une agriculture soucieuse de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (Politique Nationale Agricole). Le présent projet contribuera à la réalisation des stratégies et priorités nationales contenues dans la vision 2020, la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (EDPRS), la politique forestière et la stratégie nationale agricole. Ce projet est donc pertinent par rapport aux objectifs visés par le Rwanda.

1.1.2 Le projet est conforme au Document de Stratégie Pays (DSP) de la Banque pour le Rwanda (2008-2011), et plus particulièrement au Pilier II qui vise la compétitivité et le développement des entreprises, en ce sens que le projet impliquera plusieurs prestataires privés et ONG dans le cadre de la réalisation des travaux envisagés. Le projet est aussi en conformité avec la politique générale de la Banque en matière de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement, puisqu'il permettra à terme, d'une part, une augmentation des revenus des bénéficiaires à travers la promotion des activités génératrices de revenu et la création d'emplois, et d'autre part l'augmentation du taux de reforestation.

#### **Justification de l'intervention du FFBC**

1.2.1 Le projet couvre trois domaines thématiques du FFBC, à savoir : (1) la gestion forestière et pratiques durables; (2) le contrôle écologique et socio-économique et données de référence; (3) les moyens de subsistance et développement économique. Il contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs du FFBC, à savoir la réduction du taux de déforestation et l'atténuation de la pauvreté pour les populations de la zone d'intervention.

1.2.2 Le projet touche par ailleurs les trois axes du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ciblés prioritairement par le FFBC. Il s'agit des axes 2, 6 et 9 portant respectivement sur la connaissance de la ressource, le développement des activités

alternatives et réduction de la pauvreté, le développement des mécanismes de financement. En guise de rappel, la COMIFAC regroupe dix (10) pays de l'Afrique Centrale, à savoir : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé & Principe et Tchad. Le Plan de convergence de la COMIFAC a pour objet de définir les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle des dix pays membres de la Commission, avec de actions sous-régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales. Ce Plan, qui comprend dix (10) axes stratégiques, est reconnu comme le document de référence pour orienter les actions et les financements des pays membres de la COMIFAC dans le domaine forestier.

1.2.3 Le projet contribuera à préserver les acquis du PAFOR (projet financé par la Banque de 2001 à 2010) et permettra de renforcer les actions entreprises dans le sous-secteur par les projets de la Banque et des autres partenaires.

### **Coordination de l'aide**

1.3.1 Au Rwanda, le gouvernement organise chaque année un Forum des Partenaires de Développement. Tous les donateurs, y compris ceux qui ne sont pas activement impliqués au Rwanda, sont invités à ce Forum. Il existe aussi un Groupe de Coordination des Partenaires au Développement comprenant des représentants du Gouvernement et des partenaires au Développement qui a pour rôle de discuter de la planification et de l'exécution des programmes de développement et de la coordination de l'aide extérieure. Le Groupe d'Harmonisation et d'Appui Budgétaire qui comprend les bailleurs de fonds intervenant dans l'appui budgétaire constitue un forum de discussion et d'harmonisation des approches sur l'appui budgétaire. Le gouvernement et les partenaires au développement ont développé en commun un cadre d'évaluation des performances pour le suivi du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et le Développement Economique durant la période 2008-2012.

1.3.2 L'aide extérieure est coordonnée par le Ministère des Finances à travers l'Unité des Financements Extérieurs. La Belgique et les Pays Bas sont les principaux bailleurs de fonds dans le secteur forestier au Rwanda. Ces derniers financent le Projet d'Appui à la Reforestation (PAREF) pour un montant de 13.000.000 €. La Banque a également financé le Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda (PAFOR) qui s'est achevé en 2010. L'objectif principal du projet PAREF est d'augmenter la production du bois énergie et intervient plus particulièrement dans le domaine forestier public. Le PAFOR avait plusieurs composantes portant sur la reconstitution du potentiel ligneux, la protection des zones sensibles, la formation et l'appui institutionnel.

## **II DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet**

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (1) augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts et ; (2) établir

des conditions de base nécessaires pour permettre au Rwanda d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème.

## 2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en quatre composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau suivant :

Tableau 2.1: Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
A	Gestion forestière et pratiques durables	3 937 079	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Révision des plans d'aménagement forestier existants de 7 Districts sur les 8 Districts concernés par le projet</li> <li>▪ Formation des techniciens du RNRA et de ceux des partenaires sur la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier</li> <li>▪ Mise en œuvre de 8 plans d'aménagement forestier en menant des activités sylvicoles de nature à augmenter la productivité et une production plus soutenue. A cet effet des boisements dégradés seront remplacés par des jeunes plantations en utilisant des semences forestières sélectionnées. Le remplacement des boisements dégradés sera progressif de façon qu'à terme l'on dispose d'une forêt à même de fournir les produits forestiers de façon régulière et soutenue. La mise en œuvre des plans d'aménagement contribuera aussi à diversifier les productions forestières avec le remplacement de certains boisements destinés à la production du bois énergie par des espèces de bois d'œuvre.</li> <li>▪ Etablissement d'un cadastre de petites forêts naturelles et boisements publics (superficie égale à 3000 ha)</li> <li>▪ Promotion de l'agroforesterie dans 8 Districts</li> <li>▪ Restauration de petites forêts naturelles dégradées</li> <li>▪ Formation de la population sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus</li> <li>▪ Appui des populations vulnérables (femmes seules et rescapés du génocide) dans la création des micro-boisements privés</li> <li>▪ Création de nouvelles plantations forestières sur les terrains domaniaux</li> </ul>
B	Suivi écologique et socio-économique et données de références	388 070	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablissement d'une cartographie de la biomasse forestière</li> <li>▪ Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone</li> <li>▪ Formation des cadres techniciens du RNRA et CGIS sur l'élaboration et l'utilisation du système de détermination et de suivi de stocks de carbone.</li> </ul>
C	Moyens de subsistance et développement économique	281 813	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives apicoles</li> <li>▪ Formation et encadrement des apiculteurs en matière des techniques apicoles modernes</li> <li>▪ Promotion de l'horticulture</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives des femmes qui cultivent des champignons</li> <li>▪ Formation et encadrement des femmes cultivant des champignons</li> </ul>
D	Gestion du projet	313 251	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipement et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet</li> <li>▪ Acquisitions de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet</li> <li>▪ Gestion administrative et financière du projet</li> </ul>

### 2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Tableau 2.2: Comparaison des solutions techniques étudiées et des solutions retenues

Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
<p>1. Révision et mise en œuvre des plans d'aménagement par le personnel formé du Ministère</p> <p>2. Développement de l'agroforesterie par des communautés locales formées</p>	<p>1. Réviser et mettre en œuvre les plans d'aménagement par un consultant expérimenté</p> <p>2. Faire développer l'agro foresterie par une ONG spécialisée</p>	<p>1. Coût élevé et absence d'appropriation et par conséquent de durabilité</p> <p>2. Coût élevé et absence d'appropriation et par conséquent de durabilité</p>
<p>1. Etablissement par les experts locaux expérimentés d'une cartographie de la biomasse forestière</p> <p>2. Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone (Développement d'un système national MRV)</p>	<p>1. Faire établir la cartographie par des consultants cartographes et spécialistes en SIG</p> <p>2. Faire développer un système national MRV par des consultants spécialistes de la REDD et MRV</p>	<p>1. Nouvelle thématique nécessitant un renforcement de capacités locales pour une meilleure appropriation et par conséquent de durabilité Coût élevé.</p> <p>2. Nouvelle thématique nécessitant un renforcement de capacités locales pour une meilleure appropriation et par conséquent de durabilité. Coût élevé</p>
<p>1. Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives apicoles en faveur des communautés locales en vue de réduire la pauvreté et</p> <p>2. Promotion de l'horticulture communautaire</p>	<p>Appui en faveur des communautés locales pour le développement des activités génératrices de revenus autres que les PFNL</p>	<p>Activité et méthodologie imposées aux paysans : absence d'appropriation et de durabilité.</p>
<p>RNRA assure la gestion administrative et financière du projet</p>	<p>Un bureau d'études privé assure la gestion administrative et financière du projet</p>	<p>Solution couteuse, absence d'appropriation et de durabilité</p>

## 2.4 Type de projet

L'opération considérée est un projet initié en vue de la mise en œuvre des recommandations issues d'une étude réalisée par le Ministère des Ressources Naturelles en 2007, dont entre autres : (i) prendre des mesures de restauration, de protection et de reforestation des boisements vieux et en voie de dégradation ; (ii) favoriser l'établissement des boisements privés à travers notamment la promotion de l'agroforesterie; (iii) cartographier des ressources forestières inférieures à 0,5 ha et des ressources agroforestières. Son financement sera assuré par un don du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) et par une contribution de l'Etat Rwandais et celle des bénéficiaires. Ce mode de financement est conforme aux procédures du FFBC qui incitent au partage des coûts. Le don du FFBC servira au financement des biens, services et travaux nécessaires à la réalisation du projet.

## 2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à 4.920.213 € hors taxes et hors douane. Tous les coûts ont été calculés en monnaie locale et convertis ensuite en euro. Les droits de douane et taxes seront à la charge de l'État. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 1% sur tous les travaux. Ce faible taux d'imprévus physiques s'explique par le faible niveau de technologie de ces travaux et qui, de surcroît, seront exécutés par des prestataires privés locaux ayant l'expérience et la maîtrise du terrain. Une provision pour hausse des prix de 3% composés a été appliquée sur l'ensemble des composantes. Le résumé des coûts estimatifs par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après :

*Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante (en euros)*

COMPOSANTES	Monnaie locale	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratiques durables	3 237 938	430 126	3 668 064	12
Suivi écologique et socio-économique et données de références	128 783	237 617	366 400	65
Moyens de subsistance et développement économique	272 502	0	272 502	0
Gestion du projet	287 369	8 888	296 257	3
<b>Coût de base</b>	<b>3 926 593</b>	<b>676 630</b>	<b>4 603 223</b>	<b>15</b>
Imprévus physiques	28 769	0	28 769	0
Provision pour hausse des prix (3% composés)	25 940	262 281	288 221	9
<b>Coût estimatif total</b>	<b>3 981 302</b>	<b>938 911</b>	<b>4 920 213</b>	<b>14</b>

*Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses*

CATEGORIES	Monnaie locale	Devises	Total	% Devises
Travaux	2 554 791	0	2 554 761	0
Biens	73 346	46 894	120 240	39
Services	629 737	629 737	1 259 473	50
Personnel	244 347	0	244 347	0
Coûts opérationnels	301 634	0	301 634	0
Frais divers de gestion	122 739	0	122 739	0
<b>Coût de base</b>	<b>3 926 593</b>	<b>676 630</b>	<b>4 603 223</b>	<b>15</b>
Imprévus physiques	28 769	0	28 769	0
Provision pour hausse des prix (3% composés)	25 940	262 281	288 221	91
<b>Total</b>	<b>3 981 302</b>	<b>938 911</b>	<b>4 920 213</b>	<b>19</b>

2.5.2 Le financement du projet sera assuré par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), le Gouvernement rwandais et les bénéficiaires. Le FFBC apporterait une contribution d'un montant de **4.586.859 €** représentant 93% du coût du projet. La contribution du Gouvernement rwandais est évaluée à 233.662 € (soit 5% du coût total du projet) représentant les salaires du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet, la location des bureaux, le matériel informatique hérité du projet PAFOR (projet financé par la BAD et qui s'est achevé en 2010), l'exonération des taxes sur le matériel du projet ainsi que la prise en charge des frais bancaires. La contribution en nature des bénéficiaires équivaut à 99.682 € (soit 2% du coût total du projet) et porte sur la participation de ces derniers aux travaux de création et d'entretien des boisements villageois ainsi qu'aux travaux de plantation d'arbres agroforestiers et fruitiers.

*Tableau 2.5 : Sources de financement*

Sources de financement	Monnaie locale	Devises	Total	% Total
FFBC	3 668 016	918 843	4 586 859	93
Gouvernement	213 604	20 068	233 672	5
Bénéficiaires	99 682	0	99 682	2
<b>Coût total estimatif</b>	<b>3 981 302</b>	<b>938 911</b>	<b>4 920 213</b>	<b>100</b>

2.5.3 Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

*Tableau 2.6: Calendrier des dépenses par composante (en €)*

COMPOSANTES	An 1	An 2	An 3	Total	% Total
Gestion forestière et pratiques durables	819 374	1 731 289	1 386 416	<b>3 937 079</b>	80
Suivi écologique et socio-économique et données de référence	39 140	348 930	0	<b>388 070</b>	8
Moyens de subsistance et développement économique	257 756	14 179	9 878	<b>281 813</b>	6
Gestion du projet	127 496	91 505	94 250	<b>313 251</b>	6
<b>COUT TOTAL</b>	<b>1 243 766</b>	<b>2 185 903</b>	<b>1 490 544</b>	<b>4 920 213</b>	<b>100</b>

## 2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le projet interviendra dans huit (8) Districts ci-après situés dans la Province du Sud du pays (voir la carte de localisation en annexe 1) : (1) Nyaruguru, (2) Gisagara, (3) Huye, (4) Nyamagabe, (5) Nyanza, (6) Ruhango, (7) Muhanga et (8) Kamonyi. Les raisons du choix de cette zone sont les suivantes : (i) cette province se situe dans la zone du bassin du Congo qui couvre une superficie estimée à plus ou moins 30% du territoire national; (ii) cette région est riche en forêts naturelles protégées et non protégées (c'est là où se situe la forêt de montagne de Nyungwe qui est actuellement un parc national); (iii) d'après l'inventaire forestier de 2007, les boisements de la zone tampon autour du parc national de Nyungwe sont très vieux et la zone a été jugée prioritaire en matière de restauration; (iv) la dégradation forestière est très avancée suite au braconnage et à la coupe illicite des arbres par la population riveraine généralement très pauvre.

2.6.2 Les bénéficiaires directs du projet sont constitués par : (i) 600.000 ménages (soit près de 3.000.000 personnes) qui bénéficieront de plants forestiers et/ou fruitiers; (ii) 400 personnes vulnérables qui bénéficieront des micro-boisements privés; (iii) 1.200 paysans qui bénéficieront des formations, dont 200 seront appuyés pour se constituer en coopératives communautaires (sept coopératives apicoles et sept coopératives des femmes cultivant les champignons); (iv) 24 techniciens de RNRA et ses partenaires qui bénéficieront des formations additionnelles à travers le projet. Les bénéficiaires directs incluent également toutes les personnes qui seront employées temporairement lors de la production et de la plantation des plants, et lors des travaux de mise en œuvre des plans d'aménagement forestier. Les bénéficiaires indirects sont les 3 millions de personnes habitant les huit Districts concernés par le projet.

## 2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.7.1 La première démarche participative pendant la phase d'identification et de conception du présent projet a été marquée lors de la célébration de la journée nationale de l'Arbre (en novembre 2009) au cours de laquelle la population de la Province du Sud a exprimé la nécessité d'un projet forestier dans cette province. D'autres séances de consultation ont suivi, impliquant

les différents partenaires, acteurs et populations locales au niveau des Districts et Secteurs administratifs du pays. A l'issue de ces consultations, une note conceptuelle prenant en compte les besoins exprimés lors de ces séances a été préparée par RNRA et ces besoins ont été pris en compte dans le présent projet.

2.7.2 Dans le cadre du processus de formulation/évaluation du projet, le Secrétariat du FFBC a effectué deux missions à Kigali, en janvier et avril 2010, pour discuter des enjeux du projet avec les bénéficiaires et les parties prenantes et afin de s'assurer que le projet ne ferait pas double emploi avec d'autres opérations dans sa zone d'intervention. La compilation et la synthèse des idées émises et des thèmes traités au cours de ces diverses rencontres ont donné lieu au présent rapport d'évaluation. Les experts de la Banque ont été impliqués dans le processus d'évaluation du projet à travers les différents commentaires émis en vue d'améliorer la qualité du présent rapport.

2.7.3 Pendant la phase d'exécution du projet, certains des partenaires ayant contribué au montage du projet interviendront pour la mise en œuvre de certaines activités (LTS, RAB, CGIS, etc.). Les populations locales seront impliquées dans les travaux de plantation des plants forestiers et agroforestiers. Les groupements d'apiculteurs participeront à la préparation de terrain et dans la construction des supports des ruches et fourniront les abeilles eux-mêmes. Les femmes cultivant les champignons participeront dans la construction des hangars (abris) et dans l'arrosage régulier des champs des champignons. Certains bénéficiaires participeront également aux formations prévues dans le cadre du projet (1000 paysans pour l'agroforesterie, 100 apiculteurs, 100 femmes cultivant les champignons). Les organisations influentes au niveau local joueront un rôle capital dans la sensibilisation des populations pour amener celles-ci à participer activement dans les activités du projet.

## **2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.8.1 Le Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda (PAFOR) est le seul projet que la Banque a financé dans le secteur forestier depuis 1994. Ce projet s'est achevé en juin 2010. Il a permis entre autres la restauration de 15.000 ha de forêts naturelles et plantations forestières dégradées, le développement d'un meilleur réseau routier (création de 157 km de nouvelles routes et reboisement des deux côtés de la route sur 241 km), le renforcement des capacités des professionnels et des bénéficiaires, la construction de 80.000 foyers améliorés. D'autres réalisations importantes portent sur l'agroforesterie, l'élaboration des plans d'aménagement, la formation académique des cadres et l'encadrement d'associations locales pour la production de plants, la plantation d'arbres et l'entretien. Le présent projet tirera avantage de l'expertise acquise lors de la mise en œuvre du PAFOR. Il complétera aussi le PAFOR en démarrant la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier déjà élaborés et surtout en renforçant les capacités de la population dans l'entretien et la conduite des taillis des boisements déjà installés.

2.8.2 La leçon majeure tirée de l'exécution du PAFOR et qui a servi lors de la conception du présent projet concerne les dispositions de passation des marchés. Dans le document du PAFOR, l'utilisation des entreprises nationales avait été retenue pour l'exécution des travaux du projet, et

surtout la production des plants. Le manque de maîtrise du micro climat de la zone du projet par ces entreprises nationales ainsi que les défaillances constatées dans l'encadrement ont eu pour conséquence un faible taux de reprise des plants. En accord avec la BAD, le PAFOR a dû modifier ce mode d'acquisition et a opté pour l'utilisation des prestataires privés locaux à travers des protocoles d'accords ou conventions avec des associations et groupements de producteurs, ce qui a permis de corriger les défaillances constatées. RNRA s'est servi de cette expérience du PAFOR dans le cadre du présent projet en choisissant d'utiliser des prestataires privés locaux, tout en respectant la règle de la concurrence.

2.8.3 Le rapport de revue 2009 indique que la performance globale du portefeuille du Groupe de la Banque au Rwanda est satisfaisante. Le taux de décaissement est dans l'ensemble supérieur au taux moyen de décaissement global du Groupe de la Banque, soit 25 %. On note cependant des problèmes en matière d'acquisitions, notamment dans le secteur agricole (retards dans l'évaluation des offres et de l'attribution des marchés). L'expérience acquise par l'équipe de gestion du présent projet dans le cadre de la mise en œuvre du PAFOR permettra d'atténuer ces difficultés.

## **2.9 Principaux indicateurs de performance**

Les principaux indicateurs de performance figurent dans le cadre logique du projet et peuvent se résumer comme suit : (i) le nombre d'ha de boisements publics et privés respectant les normes de gestion durable, (ii) le nombre d'ha de forêts naturelles restaurées, (iii) le nombre d'ha de nouvelles plantations créés, (iv) les revenus additionnels induits par le projet, (v) l'existence des données sur la biomasse forestière et le stock de carbone.

## **III FAISABILITE DU PROJET**

### **3.1 Faisabilité technique**

La faisabilité technique du projet repose d'une part sur les capacités techniques de RNRA acquises dans la gestion des projets similaires tel que le Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda, « PAFOR » (cofinancé par la BAD et le Gouvernement du Rwanda), le Projet d'Appui à la Reforestation, « PAREF » (cofinancé par les Pays Bas et la Belgique), et d'autre part sur l'expertise de son personnel, de ses partenaires qui seront impliqués dans la gestion du projet, ainsi que sur la maîtrise de la production des plants et de la plantation par les populations, notamment les associations et groupements. L'efficacité technique du projet repose également sur l'approche adoptée pour la mise en œuvre et qui tient compte des intérêts des bénéficiaires. En effet, toutes les activités prévues ont des bénéfices directs aux communautés locales, ce qui facilitera l'adhésion et l'appropriation des bénéficiaires.

### **3.2 Performances économiques et financières**

3.2.1 Le calcul du taux de rentabilité ne serait pas réaliste dans le cas de ce projet compte tenu que les activités génératrices de revenus (apiculture, horticulture et culture des champignons) ne concernent qu'un faible nombre de bénéficiaires. Toutefois, sur la base des estimations, des

avantages financiers certains seront tirés de ces activités. La pratique des techniques apicoles modernes entrainera un accroissement du rendement qui passera de 7 kg par ruche traditionnelle à 40 kg par ruche moderne. En raison de 1000 Francs rwandais le kg de miel purifié et de 300 ruches par coopérative, les recettes par coopérative sont estimées à 12.000.000 Francs Rwandais par an, soit environ 15.000 € par coopérative de 40 membres en moyenne. La marge brute par membre passerait de 80 € avant-projet (à raison d'un rendement de 7 kg par ruche traditionnelle) à 375 € par an en situation avec projet, soit une marge additionnelle induite par le projet estimée à 255 € par an et par membre.

3.2.2 En ce qui concerne les arbres fruitiers, les recettes sont estimées à 280.000.000 Francs rwandais à partir de l'année 3 du projet (à raison de 28.000 Francs rwandais par an et par arbre fruitier, généralement un avocatier), soit 280.000 Francs rwandais par bénéficiaire, équivalents à près de 358 € par an et par bénéficiaire. La culture des champignons quant à elle, induira des recettes estimées à 8.000.000 Francs rwandais par an et par hangar, soit environ 10.000 € par an. Toutes ces estimations démontrent que ces activités sont rentables et rapporteraient des revenus significatifs pour les bénéficiaires.

3.2.3 Les travaux de production et de plantation des plants forestiers, agroforestiers et fruitiers ainsi que la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier permettront la création des emplois temporaires, équivalent à 240.000 hommes/jours, à travers l'engagement de haute intensité de main d'œuvre salariée.

### **3.3 Impact environnemental et social**

#### *Environnement*

3.3.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais contribuera par contre à une amélioration de l'environnement local. En effet, l'exploitation des boisements restaurés, des micro-boisements privés et des arbres agroforestiers (agroforesterie et horticulture) entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées et non protégées. Celles-ci pourront se reconstituer progressivement et contribuer ainsi dans la conservation de la biodiversité. Les transformations du miel se font naturellement sans additifs et les abeilles faciliteront la dissémination du pollen et la reconstitution naturelle des petites forêts actuellement en dégradation.

#### *Changement climatique*

3.3.2 Par la reconstitution des petites forêts naturelles, la protection de la forêt de Nyungwe, la création de nouveaux boisements et la promotion de l'agroforesterie et de l'horticulture, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de réduire le rythme de déforestation. Les populations et collectivités locales bénéficiaires pourront accéder au bois dont elles ont besoin, pour leurs usages domestiques ou communautaires, sans pour autant recourir aux abattages illicites des forêts naturelles dans leurs voisinages. Les arbres plantés, les nouveaux boisements créés et l'augmentation de la productivité des boisements existants vont contribuer à

terme à la constitution des stocks de carbone et par conséquent à la réduction du réchauffement climatique.

3.3.3 L'existence des plans d'aménagement et des inventaires, ainsi que la mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone, permettront d'améliorer la connaissance des ressources forestières du bassin versant oriental du Bassin du Congo et de procurer des ressources aux populations.

### *Genre*

3.3.4 Un suivi particulier sera fait en vue d'une participation effective des jeunes et des femmes dans toutes les activités du projet (production des plants, plantation, mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, formations, agroforesterie, apiculture, etc.). De manière particulière, le projet apportera un appui dans la mise en place des coopératives des femmes cultivant les champignons : 7 coopératives regroupant une centaine de femmes seront créés et appuyés en termes de formation, d'encadrement, de matériel de plantation et d'exploitation. Les recettes tirées de la culture des champignons sont estimées à 8.000.000 Francs Rwandais par an et par hangar soit environ 10.000 € par an/hangar. Un appui particulier sera accordé aux populations vulnérables (rescapés du génocide, orphelins, femmes seules) dans la création des micro-boisements à travers la distribution des plants forestiers et l'encadrement : au moins 400 personnes seront concernées dont 25% d'hommes, 35% de femmes et 40% d'enfants seuls. Pendant la phase d'exécution du projet, environ 150 emplois de pépiniéristes seront créés, parmi lesquels 100 seront des femmes encadrées techniquement par les forestiers de districts. La formation en techniques d'agroforesterie et de conduite de taillis qui s'adressera à 1000 petits producteurs forestiers, dont au moins 30% des femmes. Le projet créera ainsi des conditions favorables pour l'amélioration des revenus des jeunes et des femmes et le renforcement de leurs capacités, entraînant une certaine autonomisation des femmes. Avec le PAFOR, l'expérience a montré le dynamisme et l'organisation des associations et groupements de femmes et des pygmées dans la production des plants et la mise en place des plantations.

### *Social*

3.3.5 La création des micro-boisements privés, la promotion de l'agroforesterie et de l'horticulture contribueront efficacement à la conservation des eaux et des sols, la fourniture du bois-énergie, le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols. Les effets induits se traduiront par une augmentation du niveau potentiel de productivité agricole des ménages bénéficiaires et une réduction du temps mis et des risques encourus par les femmes et les enfants à la recherche du bois-énergie dans les forêts naturelles. En plus, les coopératives communautaires de miel et de champignons auront un impact positif sur l'état nutritionnel des bénéficiaires, particulièrement les enfants, par la consommation du miel et des champignons. Ces coopératives fourniront par ailleurs un revenu additionnel aux ménages par la vente des produits et la création des emplois. Plus de 200 emplois seront créés au niveau de la production du miel et des champignons et environ 100 emplois créés au niveau du transport et de la commercialisation de la production des coopératives. Le projet contribuera au renforcement du rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté.

3.3.6 La mise en œuvre du projet permettra le renforcement des connaissances pour le personnel de RNRA et de ses partenaires ainsi que les bénéficiaires. Les travaux de production et de plantation des plants forestiers, agroforestiers et fruitiers ainsi que la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier permettront la création des emplois temporaires équivalents à 240.000 hommes/jours.

### *Déplacement involontaire de population*

3.3.7 Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire de population. En effet, la création de nouvelles plantations forestières se fera sur des terrains domaniaux, celle des micro-boisements dans le cadre de l'appui aux populations vulnérables se fera sur leurs terrains privés. La restauration des forêts naturelles dégradées se fera au moyen d'une ceinture en bambou, de l'extérieur vers l'intérieur de la forêt. Les activités d'agroforesterie seront concentrées sur les exploitations des paysans. Aucun défrichement entraînant un déplacement des populations n'est donc prévu dans ce projet.

## **IV EXECUTION**

### **4.1 Dispositions en matière d'exécution**

#### *Dispositions institutionnelles*

4.1.1 Le projet sera exécuté par l'Office Rwandais des Ressources Naturelles (RNRA) à travers son Département des Forêts et des Ecosystèmes terrestres. RNRA est sous la tutelle du Ministère des Ressources Naturelles. RNRA est entre autre chargé de contrôler, de faire le suivi et de s'assurer de l'intégration des aspects forestiers dans tous les programmes de développement national au Rwanda. En particulier, RNRA assume les responsabilités suivantes : (i) participer à la conception et la mise en œuvre des politiques et des stratégies forestières; (ii) conseiller le gouvernement sur les politiques, les stratégies et la législation liées au secteur forestier; (iii) soutenir d'autres organes de l'Etat dans le but de sauvegarder la foresterie et l'environnement; (iv) préparer des programmes nationaux en matière de boisement et d'aménagement forestier; (v) conseiller et encourager les particuliers à participer au boisement; (vi) entreprendre et commanditer les recherches du secteur forestier, rassembler et gérer les données sur les forêts; (vi) diffuser les résultats de la recherche; (vii) préparer des normes techniques pour la gestion des forêts et l'utilisation des activités; (viii) évaluer et suivre de près les programmes de développement afin de respecter les normes dans la gestion et l'utilisation rationnelle des forêts, et (ix) collaborer avec d'autres institutions, organisations internationales intéressées aux activités de la foresterie.

4.1.2 La coordination du projet sera assurée par RNRA qui a déjà désigné un coordonnateur (l'actuel chargé de l'industrie forestière et des marchés de carbone) qui a participé activement dans l'élaboration du projet. Ce dernier sera appuyé dans cette tâche par un Assistant Technique qui sera recruté sur la base d'un appel d'offre national conformément aux procédures de la BAD. L'Assistant Technique devra disposer d'expérience des procédures de la BAD et sera associé à

toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Il prodiguera des conseils relatifs au respect des procédures utilisés par la Banque, veillera à ce que les formats de rapportage et surtout les délais soient respectés. L'équipe de la coordination comprendra en outre : le Directeur général adjoint en charge du Département des Forêts et de l'aménagement des Ecosystèmes terrestres ; le Directeur de l'Unité du Programme de Domaine Forestier; le Chargé de l'Inventaire Forestier; le Chargé de l'Agroforesterie; le Directeur Administratif et Financier ainsi qu'un Comptable. La plupart de ces cadres ont une expérience dans la gestion des projets financés par la Banque.

4.1.3 Conformément à la politique nationale du Rwanda, les institutions du secteur public comme RNRA font exécuter les activités d'un projet par des prestataires de services ou d'autres structures publiques spécialisés. Dans ce cadre, la mise en œuvre des activités du projet sera confiée aux partenaires techniques et à des consultants qui interviendront de manière ponctuelle pour appuyer l'équipe de coordination. RNRA assurera la supervision des activités. Les partenaires techniques suivants ont été d'ores et déjà identifiés : (i) le centre CGIS de l'Université nationale du Rwanda pour l'établissement d'une cartographie de la biomasse forestière ; (ii) la LTS International pour le développement et la mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone, et la formation des cadres techniciens du RNRA; (iii) l'Office Rwandais de l'Agriculture (RAB) pour l'appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives apicoles et de production des champignons.

4.1.4 Les capacités de RNRA à gérer le projet reposent non seulement sur la qualification et l'expertise de son personnel, mais également sur son expérience acquise dans la gestion des projets. Il a en effet, déjà géré d'autres projets, entre autres : (i) le « Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda (PAFOR) », cofinancé par la BAD et le Gouvernement du Rwanda pour une durée de 8 ans et un budget de 11,51 millions d'UC ; (ii) le « Projet d'Appui à la Reforestation (PAREF) » cofinancé par les Pays Bas et la Belgique pour un montant de 13.000.000 Euro. RNRA se fera également appuyé par des partenaires et prestataires de services spécialisés pour la mise en œuvre des activités du projet.

4.1.5 Un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire permanent du Ministère des Ressources Naturelles sera créé après la signature du protocole de don. Ce Comité comprendra les structures suivantes : l'Unité des Financements Extérieurs du Ministère des Finances et de la Planification Economique (MINECOFIN), le Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA), le Conseil Rwandais de Développement (RDB), l'Office Rwandais de protection de l'Environnement (REMA), le Programme Régional de l'Afrique central pour l'Environnement (CARPE) et le Ministère de l'Administration Locale (MINALOC). Ce Comité de pilotage aura pour tâches d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports de suivi-évaluation. Il aura également à veiller à l'application des recommandations des différentes missions de supervision, d'assurer les synergies avec les autres projets et programmes.

#### ***Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services***

4.1.6 Une étude commanditée par la Banque (ORPF.1) sur l'opportunité de l'utilisation des procédures nationales est en cours afin d'en juger la convergence avec les principes standards et universels d'acquisition. En attendant les conclusions de cette étude, toutes les acquisitions de

biens, travaux et services se feront conformément aux règles et procédure de la Banque en matière d'acquisition de biens et travaux ou, selon le cas, aux règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des services de consultants. Les dossiers d'appel d'offres types de la Banque seront utilisés. RNRA sera chargée des acquisitions de biens, travaux et services de consultants. Au regard de son expérience dans la gestion des projets, les capacités de RNRA ont été jugées adéquates pour assurer les activités de passation de marchés. Deux professionnels expérimentés en passation des marchés sont actuellement en place et joueront un rôle clé dans la bonne exécution du projet. Les dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services sont résumées dans l'Annexe 2.

4.1.7 La procédure de revue à posteriori est autorisée aux conditions spécifiques définies à l'Annexe 2.

### ***Dispositions relatives à la gestion financière et à l'audit***

4.1.8 Le récent PEFA (novembre 2010) du Rwanda révèle malgré une amélioration significative de la gestion des finances publiques (et notamment la qualité de l'audit externe publique), un faible progrès des indicateurs liés à la comptabilité publique et aux rapports financiers. De ce fait, les dispositifs des finances publiques rwandaises ne seront pas utilisés dans la gestion administrative, financière et comptable, mais pourront être une opportunité pour l'audit du projet.

4.1.9 Tirant leçon de la mise en œuvre du projet achevé (le PAFOR), RNRA sera renforcée dès son démarrage, par un directeur administratif et financier et un comptable qui ont été déjà recrutés pour se consacrer au présent projet (il s'agit des agents de la fonction publique). Ils seront responsables de la gestion administrative, financière et comptable sous la supervision du coordonnateur. Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, le projet sera doté d'outils de gestion adéquats (ancien manuel des procédures à réviser et adapter, ancien logiciel comptable à paramétrer afin d'être plus opérationnel pour le présent projet). La comptabilité sera tenue dans des livres séparés qui feront clairement apparaître toutes les opérations financées par le FFBC. Les livres et comptes seront intégrés dans le système informatisé de gestion comptable approprié à l'établissement d'états financiers conformes aux normes internationales.

4.1.10 Les états financiers annuels, le compte spécial et le fonctionnement du système de contrôle interne du projet seront audités annuellement par l'Auditeur-Général des Finances d'Etat ou par un cabinet privé nommé par celui-ci et ayant les compétences requises par la Banque (figurant sur la liste des cabinets agréés par la Banque). L'auditeur sera chargé de procéder à une évaluation à posteriori et à un examen des pièces justificatives ainsi qu'à l'audit du/des projets financés par le FFBC. RNRA établira en outre les états financiers intérimaires qui seront inclus dans les rapports d'activités trimestriels du projet. Ce dispositif de gestion administrative et financière modèrera dans l'ensemble le risque fiduciaire et permettra l'utilisation efficiente, efficace et économique des ressources.

4.1.11 Dispositions relatives aux décaissements : Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées : (i) la méthode du paiement direct

pour le paiement des contrats d'un montant supérieur à 24.000 €, relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de biens et services d'un montant inférieur à 24.000 € et pour la couverture des coûts opérationnels, les indemnités du personnel impliqué dans le projet, ainsi que les frais divers de gestion. Les ressources du don FFBC seront déposées dans un compte spécial ouvert par l'agence d'exécution du projet (RNRA) auprès d'une banque de la place jugée acceptable par la Banque. Les dispositions du Manuel des Décaissements de la Banque seront appliquées. Les décaissements sur le compte spécial se feront sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de RNRA, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue.

## **4.2 Suivi-évaluation du projet**

4.2.1 RNRA sera chargé du suivi-évaluation interne du projet. Il sera appuyé dans cette tâche par un Consultant qui sera recruté à cet effet. Ce dernier mettra en place un dispositif de suivi-évaluation, effectuera des missions de suivi-évaluation de manière périodique et formera les cadres du RNRA dans le domaine. Le suivi évaluation externe sera réalisé chaque trimestre par le l'Unité des Financements Extérieurs.

4.2.2 RNRA préparera des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution physique du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures prises ou envisagées pour améliorer la gestion du projet. De même, RNRA préparera chaque année un plan de travail et budget annuels qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC pour examen et approbation. Le projet sera également supervisé de manière périodique par le Secrétariat du FFBC pour vérifier les réalisations du projet sur le terrain, évaluer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, donner des orientations et formuler des recommandations pour une meilleure efficacité dans la gestion du projet et dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés. Le Chargé des opérations du FFBC basé à Kinshasa, appuyé par le bureau régional de la BAD à Kigali, fera un suivi plus rapproché du projet. A la fin du projet, RNRA rédigera le rapport d'achèvement du projet qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'achèvement pour évaluer les réalisations et les performances du projet, tirer les leçons apprises et les meilleures pratiques.

## **4.3 Gouvernance**

4.3.1 Depuis le milieu des années 90, le Gouvernement concentre ses efforts sur les quatre «R» (Réconciliation, Réforme, Reconstruction et stabilité Régionale). La réconciliation a permis le retour de la paix et la relance économique. Les réformes politiques et économiques ont attiré l'appui de la communauté des bailleurs de fonds et facilité la reconstruction, tout en renforçant les services sociaux. Le gouvernement rwandais a mis en place une politique de tolérance zéro de la corruption, et les allégations concernant les responsables publics font systématiquement l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires. Le Rwanda occupe un meilleur rang par rapport à ses voisins au classement effectué sur la base de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, ainsi que sur la base de l'indice Ibrahim de gouvernance en Afrique.

Il ressort de l'évaluation conjointe de la gouvernance (JGA), conduite par le gouvernement et les bailleurs de fonds, que des progrès ont été accomplis, mais qu'il reste encore beaucoup plus à faire, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles. Un récent profil de gouvernance au Rwanda, établi par le Groupe de la Banque, est parvenu à des conclusions similaires.

4.3.2 La politique de décentralisation de l'administration constitue la base de la réforme durable de la gouvernance dans l'arrière-pays. La décentralisation permet en effet de rapprocher les populations des responsables publics et peut contribuer à renforcer l'obligation de rendre compte. Le système de décentralisation prévoit une grande flexibilité, y compris des chartes de services et/ou des contrats avec les citoyens dans certaines provinces, comme base de suivi et de responsabilité. Le projet PGRéF sera exécuté dans ce contexte qui privilégie la concertation et la prise de décision de bas en haut.

#### **4.4 Durabilité**

4.4.1 La durabilité du projet s'appuie sur: (i) sa conformité avec les politiques et stratégies nationales élaborées par le Gouvernement du Rwanda en rapport avec les activités du projet (la Vision 2020, la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la politique nationale des forêts et la politique nationale agricole); (ii) l'approche innovante et participative de mise en œuvre du projet; (iii) le renforcement des capacités des structures forestières d'encadrement et des communautés à la base; (iv) le caractère permanent de RNRA en tant que structure d'encadrement, de suivi et de contrôle et qui fonctionne avec les ressources de l'Etat.

4.4.2 Les coopératives apicoles veilleront à la protection des forêts naturelles et des boisements même après le projet car la survie de leurs activités économiques dépendra de l'existence de ces puits du nectar que sont les forêts et boisements. Les revenus tirés de la production de miel ou de champignons seront en partie réinvestis pour assurer la continuité de ces activités. L'entretien des boisements sera assuré par les coopératives de sylviculteurs qui auront acquis le savoir-faire en matière d'entretiens sylvicoles. Ces coopératives continueront de sensibiliser les propriétaires des boisements à l'entretien de ceux-ci pour se créer les opportunités d'emploi en louant leurs services aux propriétaires forestiers. La durabilité des activités du projet sera assurée dans la plupart des cas par leur capacité à s'autofinancer. Les coopératives d'entretien des boisements pourront louer leurs services ou leur savoir-faire dans la conduite et l'entretien des taillis d'eucalyptus et une partie des revenus servira au remplacement du matériel utilisé. Concernant les activités menées dans le domaine forestier public, la relève sera assurée par le fonds forestier national (FFN) mis en place par La loi no 47/1988 du 5 décembre 1988 portant organisation du régime forestier.

#### **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation y afférentes figurent dans le cadre logique du projet. Le risque environnemental du projet est nul car il permettra au contraire la restauration des forêts naturelles dégradées, l'augmentation de la couverture forestière et la contribution à l'atténuation des risques liés au changement climatique.

4.5.2 Les autres risques potentiels pourraient être les suivants : (i) Faible détermination et engagements des partenaires (Institutions publiques et privées) à cause de la priorité accordée à leur mission et de l'absence d'un cadre de partenariat clairement établi dans le cadre du présent projet. Les ententes de collaboration qui seront signées entre RNRA et ses partenaires sont claires surtout en ce qui concerne la mise en œuvre des activités qui leur seront confiées et dans le suivi-évaluation régulier de ces activités. De même, les missions de supervision régulière de RNRA et celles du FFBC (antenne du FFBC à Kinshasa) permettront de rectifier les défaillances éventuelles pendant l'exécution du projet ; (ii) Quantité insuffisante des produits issus des différentes activités entreprises dans le cadre du projet ou mévente de ces produits : l'implication des structures spécialisées en production et commercialisation, la formation et l'encadrement des bénéficiaires organisés en coopératives permettront toutefois d'atténuer ce risque.

#### **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 Le projet prévoit le renforcement des capacités du personnel de RNRA et de ses partenaires ainsi que celles des bénéficiaires du projet. Au niveau de RNRA et ses partenaires, le renforcement des capacités se traduira par une formation de vingt (20) techniciens sur la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier et quatre (4) techniciens sur l'élaboration et l'utilisation d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone. Au niveau des bénéficiaires, il est prévu de former 1.000 paysans sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus, 100 personnes sur les techniques apicoles modernes et 100 femmes sur les techniques de conduite et de commercialisation des champignons. Ces formations seront assurées par l'Office Rwandais de l'Agriculture (RAB) à travers la convention qui sera signée avec RNRA.

4.6.2 Les connaissances acquises dans le cadre du présent projet viendront s'ajouter à celles des autres projets ou initiatives financés par la Banque de gestion durable des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et du changement climatique. Les leçons tirées ainsi que les connaissances acquises seront capitalisées dans les rapports annuels, les rapports d'achèvement et les rapports d'évaluation de performance du projet.

## **V CADRE JURIDIQUE**

### **5.1 Instrument légal**

Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le Gouvernement Rwandais et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC**

5.2.1 L'intervention du FFBC est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don

5.2.2 L'entrée en vigueur du Protocole de don est subordonnée à sa signature par le Gouvernement Rwandais et la Banque.

B. Conditions préalables au premier décaissement

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction par le Gouvernement rwandais des conditions spécifiques suivantes :

- (i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque.
- (ii) Fournir la preuve de la mise en place du Comité de pilotage du projet.

**5.3 Conformité avec les politiques de la Banque et du FFBC**

Le projet est conforme aux objectifs et à la politique du FFBC. Il est de même conforme aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque pour le Rwanda et (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2011, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

**VI RECOMMANDATION**

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 4.586.859 millions d'Euros au Gouvernement rwandais qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

## Appendice 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Rwanda

Indicateur	Année	Rwanda	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Basic Indicators</b>					
Superficie ('000 Km²)		26,3	30 322,6	80 976,0	54 658,4
Population totale (millions)	2010	10,3	1 031,5	5 628,5	1 068,7
Population urbaine (% of Total)	2010	18,9	40,0	44,8	77,7
Densité de la population (au Km²)	2010	390,2	3,4	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	460,0	1 525,4	2 780,3	39 688,1
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	49,7	40,1	0,0	0,0
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	52,9	41,0	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dével. humain	2007	0,5	0,5	..	0,9
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	152,0	..	..	..
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	76,8	..	25,0	..
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,8	2,3	1,4	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	4,3	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	42,4	40,4	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	2,8	3,4	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2010	81,2	78,1	52,8	..
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	94,0	99,5	934,9	948,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	25,1	24,4	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	51,1	56,0	65,7	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	52,9	54,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	40,9	35,0	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	14,0	12,0	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	95,9	78,0	53,1	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	148,2	127,2	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	5,3	4,4	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	540,0	530,2	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	17,5	..	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					

Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005	2,0	46,7	77,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2005	45,0	..	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2005	38,6	..	39,0	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	65,0	64,9	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2003	17,6	65,3	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	54,0	40,8	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2007	2,8	4,6	161,9	14,1
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	376,0	294,9	..	..
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	93,0	85,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	92,0	83,7	76,0	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005	18,0	..	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 085,1	2 461,7	2 675,2	3 284,7
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	10,4	2,4	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)		..	..	..	..
Primaire - Total	2009	150,7	102,5	106,0	101,5
Primaire - Filles	2009	151,4	98,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2009	26,7	36,8	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2009	26,0	32,2	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	54,4	45,5	..	..
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	70,3	64,8	19,0	..
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	66,1	55,9	..	..
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	74,8	74,0	..	..
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010	4,9	4,6	..	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	52,3	7,6	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000	3,9	0,6	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)		..	..	..	..
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,1	1,2	..	..

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

## Appendice 2 : Tableau du portefeuille de la BAD au Rwanda (2008-2011)

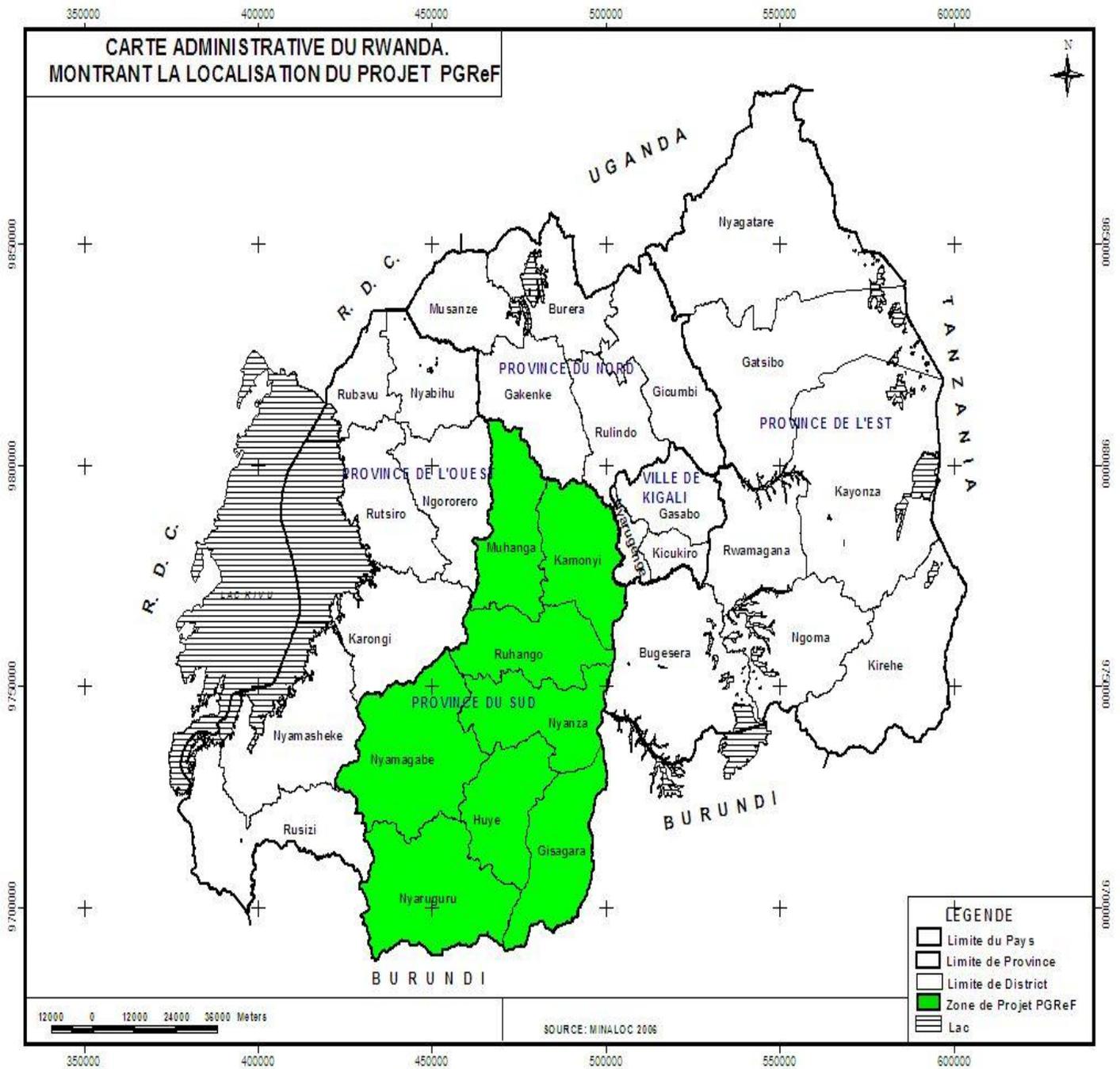
Tableau 5. Programme indicatif de prêts 2008-2011 du Groupe de la Banque en faveur Rwanda

Titre du projet	Approbation prévue par les Conseils	Montant indicatif	Zone/pays/région
<b>Guichet du secteur public (en millions d'UC) – Opérations nationales</b>			
<b>Éducation</b>			
1. Appui à la science et technologie	2008	6,00	Ensemble du pays
<b>Transport</b>			
2. Program routiers	2009	10,00	Kigali/Butare/Cyagugu
<b>Gouvernance/développement du secteur privé</b>			
3. Compétitivité et développement des entreprises	2008	5,00	Ensemble du pays
4. Appui institutionnel à l'Unité des politiques stratégiques	2008	1,00	Ensemble du pays
5. Appui budgétaire général III	2009	24,80	Ensemble du pays
<b>Approvisionnement en eau et assainissement</b>			
6. Projet d'approvisionnement en eau en milieu rural et d'assainissement de Kigali	2009	13,30	Kigali et zones rurales
<b>Total partiel, opérations nationales</b>		<b>60,10</b>	
<b>Guichet du secteur public (en millions d'UC) – Opérations régionales<sup>1</sup></b>			
<b>Agriculture et ressources naturelles</b>			
7. Projet de mise en valeur des ressources naturelles du Bugesera	2009	4,95	Burundi/Rwanda
<b>Transport et Communications</b>			
8. Projet routier Burundi- Rwanda	2008	16,30	Bujumbura/Ruhwa/Ntendezi/Kibuye/Gisenyi
9. Projet d'interconnexion INB-NELSAP	2008	10,15	RDC/Burundi/Kenya/Rwanda/Ouganda
10. Surveillance des communications en matière de navigation dans le COMESA (gestion du trafic aérien)	2009		COMESA
11. Etude relative au chemin de fer Isaka-Kigali	2009	0,50	Burundi, Rwanda, Tanzanie,
12. Centre d'excellence régional en TIC	2009	6,60	Afrique de l'Est
<b>Total partiel, opérations régionales</b>		<b>38,50</b>	
<b>Total, allocation pays au titre du FAD-XI</b>		<b>98,60</b>	
<b>Guichet du secteur privé (en millions d'USD) – Opérations nationales</b>			
<b>Renforcement des capacités</b>			
13. Renforcement des capacités du secteur privé du Rwanda	2008	7,00	Ensemble du pays
<b>Energie</b>			
14. Projet d'exploitation de gaz méthane – Lac Kivu	2010	41,00	Afrique de l'Est
<b>Industries manufacturières</b>			
15. Projet de production de ciment	2009	20,00	Ensemble du pays
<b>Total partiel, opérations nationales</b>		<b>68,00</b>	
<b>Guichet du secteur privé (en millions d'USD) – Opérations régionales<sup>2</sup></b>			
<b>Secteur financier</b>			
16. Banque de la ZEP (lignes de crédit/participations/assistance technique)	2008	57,80	COMESA
17. Banque de développement de l'Afrique de l'Est (lignes de crédit/assistance technique)	2009	41,00	Afrique de l'Est
<b>Total partiel, opérations régionales</b>		<b>98,80</b>	

Notes: <sup>1</sup> Les chiffres indiqués pour les opérations régionales du secteur public représentent le partage du fardeau du pays à partir de son allocation au titre du FAD-XI.

<sup>2</sup> Les opérations régionales du guichet du secteur privé indiquées sont les lignes de crédit et l'assistance technique aux banques de développement sous-régionales dont le Rwanda est pays membre bénéficiaire.

### Appendice 3 : Carte de localisation du projet



## Annexe 1 page 1

### Calendrier des dépenses par composantes et activités (en Euros)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>	<b>791 395</b>	<b>1 619 004</b>	<b>1 257 665</b>	<b>3 668 064</b>
A1	Révision de 8 plans d'aménagements forestiers	58 500	78 000	0	136 500
A2	Formation des techniciens de RNRA	25 853	14 500	0	40 353
A3	Mise en œuvre de 8 plans d'aménagement forestier	204 900	819 600	819 600	1 844 100
A4	Etablissement d'un cadastre de petites forêts naturelles et des boisements publics	91 253	127 754	60 835	279 841
A5	Promotion de l'agroforesterie	142 500	285 000	142 500	570 000
A6	Restauration de petites forêts naturelles dégradées	63 960	74 331	36 900	175 191
A7	Formation de la population sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus (1000 paysans)	29 850	29 990	8 000	67 840
A8	Appui des populations vulnérables dans la création des micro boisements	0	30 000	30 000	60 000
A9	Création de nouvelles plantations forestières sur les terrains domaniaux	0	81 250	81 250	162 500
A10	Encadement, Supervision, Suivi-évaluation	174 580	78 580	78 580	331 739
<b>B</b>	<b>Suivi écologique et socio-économique et données de référence</b>	<b>38 000</b>	<b>328 400</b>	<b>0</b>	<b>366 400</b>
B1	Etablissement d'une cartographie de la biomasse forestière (CGIS)	0	173 400	0	173 400
B2	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	0	117 000	0	117 000
B3	Formation des cadres techniciens du RNRA et CGIS sur l'élaboration et l'utilisation du système de détermination et de suivi de stocks de carbone	38 000	38 000	0	76 000
<b>C</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>250 202</b>	<b>13 300</b>	<b>9 000</b>	<b>272 502</b>
C1	Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives apicoles (7 cooperatives)	179 450	0	0	179 450
C2	Formation et encadrement des apiculteurs en matière des techniques apicoles modernes	8 050	0	0	8 050
C3	Promotion de l'horticulture auprès des bénéficiaires	2 600	6 500	3 900	13 000
C4	Appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives de ceux qui cultivent les champignons (les femmes)	52 052	0	0	52 052
C5	Formation et encadrement des agriculteurs des champignons	8 050	6 800	5 100	19 950
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>123 752</b>	<b>86 252</b>	<b>86 252</b>	<b>296 257</b>
D1	Biens	8 500	1 000	1 000	10 500
D2	Salaires du personnel de RNRA	54 339	54 339	54 339	163 018
D3	Frais divers de gestion	60 913	30 913	30 913	122 739
	<b>Coût de base</b>	<b>1 203 350</b>	<b>2 046 957</b>	<b>1 352 917</b>	<b>4 603 223</b>
	Imprévus physiques	4 161	13 467	11 142	28 769
	Hausse des prix (3% composés)	36 256	125 480	126 485	288 221
	<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1 243 766</b>	<b>2 185 903</b>	<b>1 490 544</b>	<b>4 920 213</b>

## Annexe 1 page 2

### Calendrier des dépenses par catégories de dépenses (en euro)

	CATEGORIES	ANNEES			TOTAL
		1	2	3	
<b>1</b>	<b>TRAVAUX (participation communautaire)</b>	<b>383 960</b>	<b>1 176 681</b>	<b>994 150</b>	<b>2 554 791</b>
	Production des plants et plantation	122 000	356 250	234 250	712 500
	Plantation sur terrain privé	23 100	46 500	23 400	93 000
	Travaux de reconversion	174 900	699 600	699 600	1 574 100
	Restauration de petites forêts naturelles	63 960	74 331	36 900	175 191
<b>2</b>	<b>BIENS</b>	<b>107 840</b>	<b>11 400</b>	<b>1 000</b>	<b>120 240</b>
	Véhicules	56 000	0	0	56 000
	Motos	40 000	0	0	40 000
	Equipements informatiques	7 000	0	0	7 000
	Logiciel GIS	0	10 400	0	10 400
	Equipements sylvicoles	3 340	0	0	3 340
	Equipements de bureau	1 500	1 000	1 000	3 500
<b>3</b>	<b>SERVICES</b>	<b>476 731</b>	<b>557 430</b>	<b>225 312</b>	<b>1 259 473</b>
	Assistance technique	23 377	23 377	23 377	70 130
	Consultants court terme	205 753	360 254	196 835	762 841
	Convention avec LTS International	0	117 000	0	117 000
	Convention avec CGIS	0	50 000	0	50 000
	Convention avec RAB	247 602	6 800	5 100	259 502
<b>4</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>81 449</b>	<b>81 449</b>	<b>81 449</b>	<b>244 347</b>
<b>5</b>	<b>COUTS OEPRATIONNELS</b>	<b>92 457</b>	<b>189 084</b>	<b>20 094</b>	<b>301 634</b>
<b>6</b>	<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	<b>60 913</b>	<b>30 913</b>	<b>30 913</b>	<b>122 739</b>
	<b>COUT DE BASE</b>	<b>1 203 350</b>	<b>2 046 957</b>	<b>1 352 917</b>	<b>4 603 223</b>
	Imprévus physiques	4 161	13 467	11 142	28 769
	Hausse de prix (3% composés)	36 256	125 480	126 485	288 221
	<b>TOTAL</b>	<b>1 243 766</b>	<b>2 185 903</b>	<b>1 490 544</b>	<b>4 920 213</b>

## Annexe 2

### PASSATION DES MARCHES

*Tableau Récapitulatif des modes de passation des marchés*

Catégories de dépenses	AON	Autre*	Non financé par le FFBC	Total
<b>1. Travaux</b>				
1.1 Production des plants et plantation	-	[712.500] 712.500		[712.500] 712.500
1.2 Plantation sur terrain privé	-	-	93.000	[0] 93.000
1.3 Travail de reconversion	-	[1.574.100] 1.574.100		[1.574.100] 1.574.100
1.4 Restauration de petites forêts naturelles	-	[175.191] 175.191		[175.191] 175.191
<b>2. Biens</b>				
2.1 Véhicules	[56.000] 56.000	-		[56.000] 56.000
2.2 Motos	[40.000] 40.000	-		[40.000] 40.000
2.3 Equipements informatiques	-	-	7.000	[0] 7.000
2.4 Logiciels GIS	[10.400] 10.400	-		[10.400] 10.400
2.5 Equipement sylvicoles	[3.340] 3.340	-		[3.340] 3.340
2.6 Equipements de bureau	[3.500] 3.500	-		[3.500] 3.500
<b>3. Services</b>				
3.1 Assistance technique	[70.130] 70.130	-		[70.130] 70.130
3.2 Consultants court terme	[762.841] 762.841	-		[762.841] 762.841
3.3 Convention LTS International		[117.000] 117.000		[117.000] 117.100
<b>3.4</b> Convention CGIS	-	[50.000] 50.000		[50.000] 50.000
<b>3.5</b> Convention RAB	-	[259.502] 259.502		[259.502] 259.502
<b>4. Personnel</b>	-	[81.329] 244.347		<b>[81.329] 244.347</b>
<b>5. Coûts opérationnels</b>	-	[301.634] 301.634		[301.631] 301.631
<b>6. Frais divers de gestion</b>	-	[72.386] 122.739		<b>[72.386] 122.739</b>
<b>COUT DE BASE</b>	<b>[946.211] 946.211</b>	<b>[3.343.641] 3.557.012</b>	<b>100.000</b>	<b>[4.289.852] 4.603.223</b>
Non alloués				[297.007] 316.990
<b>COUT TOTAL</b>				<b>[4.586.859] 4.920.213</b>

**Note :** Les chiffres entre crochets [ ] sont les montants financés par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.

« Autre » renvoie à appel à la concurrence locale, aux protocoles d'accord avec CGIS, LTS, RAB, à la mise à disposition des équipements informatiques hérités du projet PAFOR (7.000 €) ainsi qu'à la contribution des bénéficiaires ou Gouvernement Rwandais (93.000 €).

Travaux : L'acquisition des travaux se fera par appel à la concurrence locale selon les procédures des « Directives de passation de marchés au titre des projets à participation communautaire ». Il s'agit de : (i) travaux de production des plants agroforestiers ; (ii) travaux de plantation sur terrains publics, (iii) implantation des ceintures de bambou ou restauration de petites forêts naturelles, (iv) production des plants et trouaison pour les populations vulnérables (installation des micro-boisements) ainsi que (v) la production des plants fruitiers qui se feront à travers plusieurs contrats pour un montant maximum par marché/convention n'excédant pas 100.000 Euros ; (vi) les travaux de reconversion à travers plusieurs marchés pour un montant maximum par marché/convention n'excédant pas 200.000 Euros. Le montant total pour tous les travaux est estimé à 2.461.791 Euros.

Le choix des appels d'offres sur base communautaire et associations locales se justifie par souci de réduire efficacement la pauvreté au milieu des populations directement en contact avec les forêts et surtout d'assurer la durabilité de l'après projet en impliquant les populations et les compétences locales dans la mise en œuvre du projet.

Biens : Les marchés de biens ci-après seront attribués selon la procédure d'appel d'offre national: (i) deux véhicules pick-up et 8 motos pour les activités d'encadrement sur le terrain pour un montant total estimé à 96.000 Euros, (ii) deux logiciels GIS d'une valeur estimée à 10.400 Euros, (iii) des équipements techniques sylvicoles d'un montant estimé à 3.340 Euros comprenant 3 tronçonneuses de démonstration et d'entretien et des scies à main dans le cadre de la formation de la population sur l'agroforesterie et sur la conduite des taillis d'eucalyptus, (iv) des équipements de bureaux (mobilier, appareil Fax, etc.) d'un montant de 3.500 Euros.

Services : Des services de consultants ci-après pour un montant global de 832.971 Euros seront acquis sur la base d'un appel d'offre et seront sélectionnés selon la méthode basée sur la qualité et le coût (SBQC). Il s'agit de : (i) l'assistance technique à la coordination du projet; (ii) la révision des plans d'aménagement forestier, (iii) l'établissement d'un cadastre de petites forêts naturelles, (iv) la formation en agroforesterie et en conduite des taillis d'eucalyptus ; (v) la sensibilisation des paysans formés à créer des coopératives de prestation des services en entretien des taillis ,(vi) les prestations d'appui en système de suivi-évaluation interne du projet (vii) et de l'inventaire d'aménagement forestier.

Les activités relatives à la mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone ainsi que la formation des cadres techniciens du RNRA et du CGIS dans ce domaine, seront exécutées par un prestataire privé international, LTS International, à travers une convention signée avec la RNRA. Le montant de cette convention s'élève à 117.000 Euros. Cette institution a en effet une expertise en matière de carbone qui n'est pas disponible au niveau national et a également une expérience dans la région.

Les activités relatives à la cartographie de la biomasse forestière, pour un montant estimé à 50.000 Euros, seront exécutées par le Centre GIS (CGIS) de l'Université Nationale du Rwanda à travers une convention qui sera signée avec RNRA. Le choix du CGIS est lié à leur spécialisation et expérience démontrée dans ce domaine sur le plan national.

Toutes les activités en rapport avec la création des coopératives apicoles et des coopératives de production des champignons pour un montant de 259.502 Euros seront réalisées à travers une convention que la RNRA aura signée avec l'Office Rwandais de l'Agriculture (RAB) qui est l'institution étatique spécialisée en charge de l'agriculture et de l'Elevage.

Pour les prestations de services dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à l'équivalent en Euro à 200.000 UC pour les cabinets de consultants et à 50.000 UC pour les consultants individuels, la publication de l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online. Pour les prestations de services dont les coûts estimés sont inférieurs à l'équivalent en Euro à 200.000 UC pour les cabinets de consultants et à 50.000 UC pour les consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son désir de figurer sur la liste restreinte.

Fonctionnement : L'acquisition des prestations relatives au fonctionnement seront acquies par consultation de fournisseurs. La valeur de chaque contrat ne devant pas excéder 30.000 Euro. Les frais relatifs aux indemnités des experts et du personnel affectés au projet seront acquies conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières qui est déjà disponible (celui utilisé par le PAFOR) et qui ne nécessite qu'une actualisation.

#### ◆ **Procédures de revue**

Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres. Les Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès-verbal de négociations et du projet de contrat paraphé seront transmis à la banque pour information.

#### ◆ **Procédures a posteriori**

Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen à posteriori par la Banque. L'organe d'exécution, RNRA, mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation

des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC

◆ **Organe d'exécution**

Le projet sera exécuté par RNRA et sera chargé de l'acquisition des biens et services de consultants. Les ressources, capacités et expérience du RNRA ont été analysées et jugées insuffisantes pour entreprendre de manière satisfaisante les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Les mesures convenues pour y remédier consistent au recrutement d'une assistance technique en passation des marchés, à l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières du projet, et à la formation du comptable du projet.

◆ **Plan de passation des marchés**

RNRA préparera un plan de passation des marchés et le soumettra à l'approbation du Secrétariat du FFBC. Le plan couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. Ce plan sera mis à jour par RNRA tous les ans ou selon que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du Plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

## **REPUBLIQUE DU RWANDA**

### **PROJET DE GESTION DURABLE DES BOISEMENTS ET RESTAURATION DES FORETS NATURELLES DU RWANDA**

#### **RESULTATS DES NEGOCIATIONS**

Les négociations relatives à l'octroi d'un don du FFBC pour le financement du projet ci-dessus mentionné se sont tenues dans les locaux de la Banque le 09 septembre 2011 entre la délégation du Gouvernement de la République du Rwanda et les représentants de la Banque Africaine de Développement. Suite à la revue des documents relatifs au don, à savoir le Rapport d'évaluation, le projet d'Accord de don, et le projet de Lettre de décaissements, la délégation Rwandaise a exprimé sa satisfaction et confirmé les composantes du projet, les modalités de financement et les conditions de l'accord de don telles qu'énoncées dans le Rapport d'évaluation.